



BULLETIN D'INSCRIPTION

Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Pr <input type="checkbox"/> Dr <input type="checkbox"/>	☎* :
NOM* :	Profession :
Prénom* :	☎* :
Date de naissance* :	Portable* :
Adresse postale* :	
N° RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) : <input type="checkbox"/>	
Commentaire, besoins spécifiques :	
Si médecin :	Ce colloque entre dans mon programme de DPC : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Mode d'exercice professionnel Libéral : <input type="checkbox"/> Salarié : <input type="checkbox"/> Hospitalier : <input type="checkbox"/>	N° RPPS (obligatoire pour les médecins si DPC) :

* Informations obligatoires

Prendra part au COLLOQUE du 24 mars 2023 en présentiel et règle ses droits d'inscription selon le tableau ci-dessous (chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie) :

NOUVEAU : PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Vous pouvez dorénavant vous inscrire et régler vos droits d'inscriptions sauf pour le tarif de formation professionnelle sur notre site internet : <https://psychiatrie-francaise.com> jusqu'au 23 mars 2023 midi

DROITS D'INSCRIPTION par personne	AVANT	APRÈS
	le 24 février 2023 (le cachet de la poste faisant foi)	
Tarif Général	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 150 €
Membres de l'AFP à jour de cotisation 2023	<input type="checkbox"/> 70 €	<input type="checkbox"/> 100 €
SUR JUSTIFICATIF : Étudiants de moins de 30 ans, internes, demandeurs d'emploi	<input type="checkbox"/> 30 €	<input type="checkbox"/> 50 €
Formation Professionnelle		
➤ Hors DPC : avec prise en charge de l'employeur pour les salariés – numéro de déclaration d'activité formateur : 11752504075 – Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur	<input type="checkbox"/> 240 €	<input type="checkbox"/> 270 €
➤ Actions de DPC : (sous réserve de l'accord de l'ANDPC)		
• Libéraux : Frais de DPC pris en charge et indemnisation du participant par l'ANDPC	<input type="checkbox"/> 0 €	<input type="checkbox"/> 0 €
• Salariés : Frais de formation pris dans le cadre de la formation professionnelle par votre employeur. Une convention sera établie entre le l'AFP et votre employeur	<input type="checkbox"/> 665 €	<input type="checkbox"/> 665 €
TOTAL =
TARIF UNIQUE SUR PLACE : 200 € (aucune inscription au titre de la formation professionnelle ne sera effectuée sur le lieu du colloque)		

Le 2023

Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES

Bulletin d'inscription à retourner accompagné du chèque de règlement correspondant à l'Association Française de Psychiatrie – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

- Un accusé de réception d'inscription vous sera adressé dans les quinze jours à réception du document et du règlement.
- Capacité d'accueil maximale (200 personnes) en présentiel.
- Accepte des conditions générales de vente de formation (www.psychiatrie-francaise.com).

Annulation :

- Aucun remboursement d'inscription ne sera possible pour tout désistement qui n'aura pas été signalé **par lettre recommandée avant le 10 mars 2023.**
- **Attention : frais de dossier compris dans le tarif : 40 euros non remboursables.**

LIEU DU COLLOQUE EN PRÉSENTIEL

Salle de conférences de l'AQND
92 bis, boulevard du Monparnasse
75014 Paris

RENSEIGNEMENTS

Association Française de Psychiatrie
45, rue Boussingault – 75013 PARIS – ☎ 01 42 71 41 11
☎ contact@psychiatrie-francaise.com – 🌐 <https://psychiatrie-francaise.com>